



RÉGIME DE RETRAITE EN ASSURANCE

Stratégie de planification fiscale



RBC
Dominion
valeurs mobilières



On peut affirmer que le régime d'épargne-retraite est le moyen le plus couramment utilisé pour épargner en vue de la retraite. Mais le REER n'est pas le seul moyen à employer. Pour améliorer votre stratégie de retraite, il y a aussi le régime de retraite en assurance (RRA), outil de planification fiscale qui fait appel à un instrument de placement souple - l'assurance vie exempte d'impôt - pour étoffer votre patrimoine et vous offrir :

- › une solution à vos besoins actuels et futurs en matière d'assurance
- › une occasion de tirer parti de plus-values à imposition différée
- › un moyen novateur de compléter vos ressources financières à la retraite

Le RRA peut vous aider à vivre une retraite dorée en valorisant votre épargne-retraite. Grâce au RRA et à la valeur accumulée au titre de la police d'assurance vie exempte d'impôt, vous pourrez bénéficier d'un revenu supplémentaire à la retraite.

Le RRA comporte trois composantes principales :

Assurance vie

L'assurance vie vous offre la protection dont vous avez besoin; et il est rassurant aussi de savoir que les êtres chers ou vos intérêts commerciaux ne seront pas laissés à l'abandon après votre décès. Le RRA prévoit une garantie permanente (plutôt que temporaire) et comporte deux volets : la protection d'assurance à proprement parler et la valeur de rachat.

Accumulation

Comme dans un REER, l'impôt sur les placements du volet valeur de rachat de la police d'assurance vie exempte d'impôt est reporté, sous réserve de certaines limites. Par conséquent, selon le montant de l'assurance acquise, vous pouvez accumuler une valeur importante.

Revenu

La valeur accumulée dans votre police d'assurance vie exempte d'impôt est une source potentielle de revenu. On peut y avoir accès n'importe quand et de trois façons différentes : retrait d'argent, obtention d'une avance sur police de la compagnie d'assurance, ou utilisation de la valeur de rachat en garantie d'un emprunt contracté auprès d'une banque ou d'une société de fiducie.

Point de départ : une police exempte d'impôt

Avant de souscrire une police d'assurance vie, examinez votre situation financière générale ainsi que vos besoins futurs en matière d'assurance. Nous[†] pouvons vous aider à faire le point.

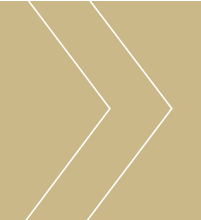
Une fois que vous aurez défini vos besoins et déterminé qu'une police d'assurance vie exempte d'impôt pourrait renforcer votre stratégie financière, vous voudrez opter pour un régime d'assurance vie qui maximisera le potentiel de croissance de vos actifs. Grâce à nos conseils, vous pourrez choisir le régime qui répond le mieux à vos besoins et sélectionner un calendrier de paiements adapté à votre situation particulière et à vos préférences.

N'oubliez pas que si vous voulez souscrire une assurance vie, vous devez être assurable pour tirer parti de cette stratégie.

Plus-values exemptes à la retraite

Votre police sera exempte d'impôt, conformément aux lois fiscales en vigueur. Ce qui veut dire que les plus-values des placements dans le régime ne seront pas assujetties à l'impôt accumulé. Les modalités ressemblent donc à celles du REER, sauf que vos dépôts ne vous donnent pas droit à une déduction fiscale. En outre, vous êtes libre de cotiser le montant que vous voulez, sous réserve du montant de la protection d'assurance dont vous vous êtes doté.

Après une certaine période de croissance de vos placements - envisagez dix ans au moins - vous pouvez commencer à en tirer un revenu, si vous le voulez. Il y a trois façons de le faire, comme nous vous l'avons indiqué précédemment. L'utilisation de la valeur de rachat en garantie d'un emprunt, toutefois, est habituellement la meilleure option à retenir, étant donné que les sommes touchées ne sont pas imposables*, alors que les retraits et avances sur police le sont.



Complétez vos ressources financières à la retraite

Modalités de l'emprunt

L'emprunt peut être structuré de façon telle que les intérêts exigibles sur l'encours sont capitalisés, c'est-à-dire qu'ils ne sont payables qu'au décès. Pour diminuer l'encours, vous pouvez toutefois si vous le voulez, effectuer des versements d'intérêt périodiques.

Au décès, l'indemnité exonérée d'impôt de la police d'assurance vie servira au remboursement de l'emprunt - capital et intérêts - et le surplus, s'il y a lieu, sera versé à vos bénéficiaires.

Par ailleurs, si vous résiliez la police avant votre décès, l'opération pourrait être assimilée à une cession imposable. Dans cette éventualité, la banque recevrait sa portion de la valeur de rachat, mais vous seriez tenu de déclarer ce montant comme un revenu propre et d'acquitter les impôts qui s'y rapportent.

Pour bénéficier pleinement de cette stratégie, pensez à l'intégrer à votre plan successoral général.

Règles relatives au prêt

Le montant maximum que l'institution financière consentira à vous prêter sera basé sur un pourcentage - variant entre 50 % et 90 % - de la valeur de rachat de la police. Le pourcentage exact dépendra de la répartition des placements et de l'émetteur. Comme le taux du prêt n'est pas garanti ni relié aux plus-values des placements, l'institution prêteuse surveille périodiquement le ratio prêt-valeur de rachat. Pour assurer des revenus réguliers, l'institution financière veille à ce que ce ratio demeure en deçà d'un certain niveau.

Les avances sur police génèrent des rentrées de fonds exemptes d'impôt qui pourront être utilisées de différentes façons (revenu de retraite complémentaire, achat important ou placements divers). Suivant votre situation particulière, les intérêts sur l'emprunt pourront être déductibles du revenu, ce qui contribuera à accroître encore plus votre patrimoine après impôt. Consultez votre conseiller fiscal pour savoir comment tirer parti de cet avantage.

* Basé sur les règles fiscales en vigueur. Pour avoir droit à un prêt ou à une marge de crédit, vous devez satisfaire à certaines exigences relatives au crédit.





RRA d'entreprise

Le régime de retraite en assurance est une stratégie de planification fiscale également indiquée pour les petites entreprises qui ont des capitaux à investir. Le RRA d'entreprise est assorti des trois mêmes composantes et des même avantages que ceux d'un RRA personnel.

Revenu

Lorsque la police a atteint une certaine valeur de rachat, votre entreprise peut obtenir un emprunt d'une institution financière et l'affecter au financement d'une nouvelle opération commerciale, par exemple, ou au rachat des actions d'un associé qui prend sa retraite. Vous pouvez également toucher un revenu sous forme de dividendes à des fins personnelles. Si vous êtes propriétaire d'une société de portefeuille, c'est l'approche à envisager.

Accumulation

Tel qu'il est indiqué plus haut, l'impôt sur l'actif de cette police est différé et ne doit être acquitté qu'au moment d'un retrait. Votre entreprise peut affecter certains bénéfices excédentaires ou des placements courants à une police exempte d'impôt afin de maximiser le potentiel de plus-value de l'actif. Conjuguée à l'indemnité d'assurance, la valeur générale de cette police peut surpasser ce que pourraient procurer des placements imposables.

Assurance vie

De nombreuses entreprises ont besoin d'une garantie d'assurance pour se protéger contre la perte d'employés clés, ou encore pour financer une convention de rachat entre associés. En ayant recours à une assurance vie exempte d'impôt, vous protégez votre entreprise et vous bénéficiez en même temps de placements à imposition différée.

Avantages supplémentaires

Comme pour le RRA personnel, l'encours de l'emprunt s'accumule et est remboursé au décès de l'assuré, à même le produit du rachat de la police; ce qu'il reste de l'indemnité est remis à l'entreprise. En outre, l'indemnité versée à l'entreprise crée un crédit dans son compte de dividende en capital (CDC), ce qui lui permet de distribuer des dividendes exonérés d'impôt à n'importe quel actionnaire, à concurrence du montant de ce crédit.

Comme le crédit du CDC est basé sur l'indemnité de décès initiale—avant le remboursement du prêt—l'entreprise peut l'utiliser pour distribuer le produit de l'assurance et transférer d'autres actifs aux actionnaires en franchise d'impôt (sauf au Québec, où le crédit du CDC équivaut à l'indemnité de décès moins l'encours de l'emprunt).

Bonification de votre stratégie de planification fiscale

Le régime de retraite en assurance est un moyen efficace de tirer pleinement parti de votre plan de retraite. Une petite entreprise qui a des capitaux à investir peut également bénéficier de cette stratégie, qui permet d'obtenir un revenu supplémentaire pouvant être affecté à des dépenses d'entreprise ou des dépenses personnelles. Elle peut en outre contribuer à réduire considérablement les impôts exigibles au décès par suite du transfert des actifs aux autres actionnaires.

Pour savoir si ce régime vous convient, appelez-nous dès aujourd'hui[†].



**RBC
Dominion
valeurs mobilières**

Les stratégies et conseils formulés dans cette publication sont fournis à titre de renseignements généraux à nos clients. Ils sont fondés sur des données considérées comme exactes, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Les particuliers devraient consulter leur propre conseiller juridique, comptable ou autre conseiller professionnel avant d'agir sur la foi des renseignements contenus dans cette brochure. Ainsi, vous serez certain que les particularités de votre situation auront été convenablement étudiées et que votre décision reposera sur les données les plus récentes. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, le régime fiscal et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement.

Les produits d'assurance sont offerts par l'entremise de RBC DS Services financiers Inc., RBC DS Services financiers (Ontario) Inc. et RBC DS Services financiers (Québec) Inc. (les « sociétés »). Les sociétés et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont des sociétés membres de RBC Investissements et des entités juridiques distinctes et affiliées. †Lorsqu'ils offrent et vendent des produits d'assurance vie, les conseillers en placement agissent à titre de représentants en assurance de RBC DS Services financiers Inc. ou de RBC DS Services financiers (Ontario) Inc. ou à titre de conseillers en sécurité financière de RBC DS Services financiers (Québec) Inc., qui est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers. ^{MC}Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisée sous licence. ©Copyright 2005. Tous droits réservés.

INSRET-F (07/05)